

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 MAI 2021 – RETRANSMISSION EN DIRECT PAR VIDEO ET ÉCHANGES AVEC LES ACTIONNAIRES

Paris, le 4 mai 2021

Les actionnaires de la société Nexity (la Société) sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte (assemblée extraordinaire et ordinaire), le mercredi 19 mai 2021 à 10 heures. Compte tenu du contexte sanitaire actuel d'épidémie de covid-19, et conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, telle que modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, et dont les dispositions ont été prorogées jusqu'au 31 juillet 2021 par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 (en particulier l'article 4 de cette ordonnance), le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 30 mars 2021, de tenir l'Assemblée Générale à huis clos, hors la présence physique des actionnaires. Compte tenu des difficultés techniques encore associées aux modes de participation par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle pour une société dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, le Conseil d'administration a décidé de ne pas ouvrir cette possibilité pour les actionnaires à l'occasion de cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale sera diffusée en direct et dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.nexity.fr). Le webcast sera également disponible en différé dans le délai prévu par la réglementation sur le site internet.

Afin de maintenir un dialogue continu et ouvert dans le cadre de cette Assemblée générale à huis clos, la Société offrira la possibilité à ses actionnaires de soumettre directement des questions lors du direct par écrit sur la plateforme mis en place sur la page internet de diffusion de l'Assemblée Générale accessible sur le site de la Société (www.nexity.fr, rubrique Groupe Nexity/Finance/Actionnaires/Assemblées Générales). Ces questions seront traitées dans la limite du temps accordé à la séance des questions/réponses et pourront faire l'objet d'une sélection. Par ailleurs, en cas de questions relatives à un même thème, il pourra être procédé à un regroupement de ces questions.

Les actionnaires souhaitant poser des questions en direct lors de l'Assemblée Générale seront invités à décliner leur identité sur la plateforme en amont.

Les actionnaires sont invités à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote ou par Internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS. La possibilité de voter par Internet via VOTACCESS prendra fin la veille de la réunion, soit le 18 mai 2021, à 15 heures, heure de Paris. Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site afin de tenir compte des éventuels délais dans la réception des informations nécessaires à leur connexion. Les actionnaires ont également la possibilité de donner une procuration à un tiers, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Les actionnaires sont encouragés à privilégier la communication par voie électronique.

Les actionnaires peuvent également poser des questions écrites soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social soit par télécommunication électronique à l'adresse électronique suivante : ag2021@nexity.fr. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Conformément à l'article 8-2 du décret, les questions sont prises en compte dès lors qu'elles sont reçues par la Société avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 17 mai 2021.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société (www.nexity.fr, rubrique Groupe Nexity/Finance/Actionnaires/Assemblées Générales), qui sera mise à jour

Nexity





régulièrement pour préciser les modalités définitives de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2021 et/ou pour les adapter aux évolutions législatives et réglementaires qui interviendraient postérieurement à la publication du présent avis.

Les informations visées à l'article R.22-10-23 du Code de commerce ont été publiées sur le site Internet de la Société (http://www.nexity.fr), rubrique Le Groupe Nexity/Finance/Actionnaires/Assemblée Générale, et peuvent être consultées depuis le 28 avril 2021, conformément à la réglementation en vigueur.

ACCOMPAGNER TOUTES LES VIES IMMOBILIÈRES, C'EST L'AMBITION DE NEXITY

Avec plus de 11.000 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 4,9 milliards d'euros en 2020, Nexity, premier groupe immobilier français intégré, intervient sur l'ensemble des métiers de la promotion et des services pour les particuliers, les entreprises, les institutionnels et les collectivités et dispose d'une présence sur l'ensemble du territoire.

Notre plateforme de services a vocation à servir tous nos clients à toutes les étapes de leur vie immobilière.

Résolument engagé pour donner une juste place à l'homme, en lien avec les autres, en lien avec la ville et en lien avec l'environnement, Nexity est notamment, pour la deuxième année consécutive, 1^{er} maître d'ouvrage du palmarès 2020 de l'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA), membre de l'indice Bloomberg Gender-Equality (GEI sur l'équité femmes-hommes) et labellisé Great Place to Work 2020.

CONTACTS

Thierry CHEREL – Directeur des Relations Investisseurs / +33 (0)6 68 31 29 05 – investorrelations@nexity.fr
Véronique CREISSELS - Directrice de la Communication, de la marque et de l'Engagement / +33 (01 85 55 15 52 - vcreissels@nexity.fr

